

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 novembre 2012

---

FONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX DE SOINS CRÉÉS PAR LES MUTUELLES - (N° 424)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 35

présenté par

M. Richard, M. Vercamer et M. Tahuaitu

-----

**ARTICLE 2**

À la fin de l'alinéa 8, substituer au mot :

« droits »

le mot :

« garanties ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel : l'organisme assureur propose des garanties de remboursement.